



St-Légier-La Chiésaz, le 15 octobre 2019

Préavis 19/2019

Rapport de la commission ad hoc concernant le projet d'agrandissement du cimetière

Monsieur le président,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers,

La commission ad hoc nommée par le bureau du conseil dans le cadre du préavis n°19/2019 s'est réunie le 7 octobre 2019 à 19h30, à la salle l'administration communale et le 14 octobre 2019 au cimetière ; elle s'est constituée comme suit :

		Présences 1	Présences 2
Président	Jean-Luc Burgy	✓	✓
Rapporteur	Daniel Plattner	✓	✓
Membres	Arnaud Janin	✓	✓
	Peter Nairn	✓	✓
	Thomas Giger	✓	✓

Préambule :

- Sur la page 5 du préavis « Etape 1 » et « Etape 2 » doivent être remplacés par «Phase 1 » et « Phase 2 ».
- Sous Phase 1, point 4, le numéro de parcelle n'est pas 1140, mais 2114.
- M. Y. Filippozzi membre de la Commission est remplacé par M. A. Janin.

La 1^{ère} séance de la Commission, le 7 octobre, a débuté avec la participation de M. T. George, Municipal. Il était accompagné de M. Monnard du bureau MCR & Associés Sàrl. Ils nous ont rappelé l'historique long et compliqué de ce projet, démarré en début 2009.

Le manque regrettable de plans des différents projets et de statistiques sur la fréquence et l'évolution des différents modes d'inhumation n'a pas permis aux

membres de bien se préparer à la séance. Ces Messieurs ont toutefois répondu de manière claire aux différentes questions afférentes.

La commission s'est rendue au cimetière le 14 octobre avec M. T. Georges et MM. CA Droz chef de service des inhumations et F. Zagnoli suppléant du service Parcs et Jardins. Les explications fournies sur place ainsi que la remise d'un document complémentaire avec statistiques et chiffres ont permis à chacun de mieux comprendre les tenants et aboutissants du préavis.

Les principales informations complémentaires qui nous ont été transmises sont les suivantes :

Différents types d'inhumation, moyenne sur les 10 dernières années (2009-2018), cimetière de St-Légier :

- inhumations tombes de corps à la ligne : 3,5/an
- incinération tombes cinéraires à la ligne : 3,5/an
- incinérations du Jardin du Souvenir : 7,9/an. Le Jardin du Souvenir est un emplacement réservé pour le dépôt anonyme des cendres.

Depuis les années 1990, la tendance, entre inhumations de corps et incinérations s'est inversée. Au cimetière de St-Légier, on relève 80% d'incinérations, un peu plus de la moitié des cendres sont déposées au Jardin du Souvenir.

Places actuellement disponibles :

- Secteur des tombes de corps à la ligne : 34 places de libre. Il faut signaler que dans ce secteur, 12 emplacements ne peuvent pas être utilisés du fait d'un terrain argileux qui ne permet pas une décomposition normale des corps inhumés.
- Secteur des tombes cinéraires à la ligne : 32 places libres.
- Jardin du Souvenir : l'urne accueille déjà les cendres de 181 personnes pour une capacité de totale de 250.

Le délai légal pour la désaffectation des tombes est de 25 ans pour les tombes de corps (délai qui était de 30 ans avant 2012) et de 15 ans pour les tombes cinéraires. A St-Légier, l'autorité communale estime que ce délai minimal est trop court et fait en sorte de le prolonger autant que faire se peut. Par ailleurs, par respect vis-à-vis des familles, il est d'usage de laisser un délai d'attente d'une dizaine d'années entre la désaffectation d'un secteur et l'installation et l'installation de nouvelles tombes. Il faut en outre savoir que pour des raisons

pratiques et esthétiques, on ne désaffecte pas des tombes individuelles mais des secteurs entiers. Aujourd'hui il y a 3 secteurs pour des tombes de corps à la ligne (2 pleins) et 3 secteurs pour les tombes cinéraires à la ligne (2 pleins).

Il nous a également été rappelé que la zone des tombes concessionnées (partie sud-ouest du cimetière) ne peut guère être réaménagée. Les emplacements sont octroyés aléatoirement et non à la ligne. Et la concession d'une tombe peut être prolongée jusqu'à 90 ans.

Ce projet a été modifié à deux occasions depuis 2009 pour cause de surdimensionnement. Le préavis 19/2019 est donc la troisième étape qui voit les coûts initiaux passer d'environ frs. 1,5 mio à frs. 1 mio et finalement à frs. 648.000.—.

Les frais engagés à ce jour sont de frs. 148.000.--

Aujourd'hui le préavis concerne seulement l'aménagement de la nouvelle surface de 1100 m², qui portera la surface totale à 3552m².

Selon la vision de la municipalité, cet agrandissement permettrait de créer de nouveaux secteurs pour des tombes de corps à la ligne, des urnes cinéraires sous forme de caverne (nouvelle tendance), un Jardin du Souvenir supplémentaire et pourquoi pas un secteur d'autres religions (voir annexe 2).

Les coûts des travaux à venir dans la nouvelle surface (création d'un chemin, de tombes cinéraires et d'un jardin du souvenir) se monteraient à env. CHF 125.000.—qui ne font pas partie du présent préavis.

Il faut relever que si les travaux ne débutent pas avant le 23 janvier 2020 la validité du permis de construire tombe. Par conséquent un nouveau projet devra faire l'objet d'une nouvelle mise à l'enquête dont les coûts représenteront environ frs. 60.000.—

Conclusion

Au vu de ce qui précède et en conclusion, par 4 voix pour et une voix contre, la Commission demande au conseil communal

- D'autoriser la municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et signer les documents nécessaires.
- D'autoriser la municipalité de prélever la somme de CHF 73'640.40 au fond de réserve intitulé « cimetière ».
- D'octroyer à la Municipalité la dépense de CHF 648'000.—
- D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire.
- D'amortir cet investissement sur 30 ans.

Le Président



Jean-Luc Burgy

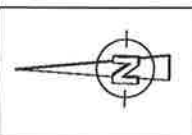
Le Rapporteur



Daniel Plattner

Annexes : un plan du projet

Vision de la municipalité



Existant:

- Chaussée
- Trottoir
- Mur d'enceinte

Projeté:

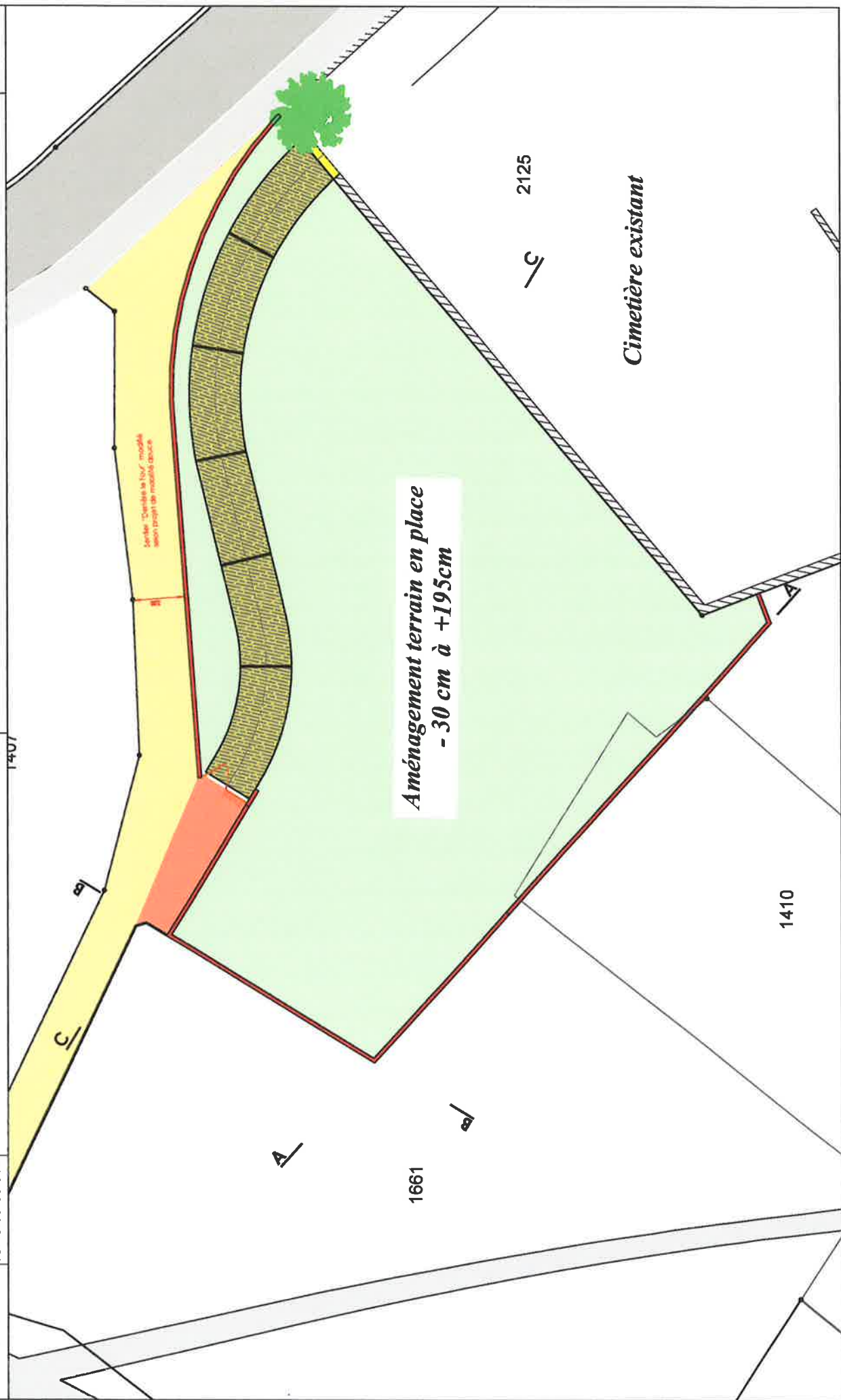
- Elargissement sentier/Derrière le Four
- Nouvelle entrée du cimetière
- Aménagement / Mouvement de terre
- Nouveau mur d'enceinte

Commune de Saint-Légier-La Chiésaz
 Agrandissement du cimetière de la Chiésaz

Agrandissement du cimetière
 Plan de situation simplifié

PREAVIS
 Sans échelle
 date 08.10.2019
 dess. NG
 Vers. V1
 15.48.58-08.01B


 INGÉNIEURS CIVILS
 Roland Chaudin-Forel
 MCR & Associés Sàrl
 Rue des Moulins 48 - 1800 Vevey
 Tél. 021 / 821 88 74
 Fax 021 / 822 88 73
 Email : info@mcring.ch





 MCR & Associés Saint-Hubert 10000 Saint-Hubert 10000 Saint-Hubert 10000 Saint-Hubert	PREAVIS Sans échelle date 30.09.2013 class NG Vgrs VT 15.48.58-08.02	
	Commune de Saint-Léger-La-Chiésaz Agrandissement du cimetière de la Chiésaz Agrandissement du cimetière Futurs aménagements - Hors préavis	

Légende:	
Projeté	Existant
<ul style="list-style-type: none"> Elargissement sentier - Chemins le Four Nouvelle entrée du cimetière Amenagement : Mouvement de terre Nouveau mur d'enceinte 	<ul style="list-style-type: none"> Chaussée Trottoir Mur d'enceinte

